

LES MARQUE-PAGES DE BOE - 5e Concours de nouvelles Règlement

Article 1 : A l'occasion du Forum Littéraire « Les Marque- pages de Boé », la ville de Boé et sa médiathèque organisent un concours de nouvelles ouvert à toute personne majeure résidant dans le Lot et Garonne ou un département limitrophe.

Article 2 : Le thème de ce concours est : « **A Boé, les randonneurs longent l'ancienne voie de chemin de fer de Saint-Pierre-de-Gaubert...** »

Cette phrase devra figurer d'un seul tenant dans la nouvelle présentée.

Article 3 : Les textes seront envoyés avant le 15 janvier 2025. Les participants enverront leur texte sous format numérique Word .doc ou .docx. Afin de préserver l'anonymat, chacun enverra son texte en pièce jointe, le nom du fichier étant le titre de la nouvelle. Le nom du participant ne devra en aucun cas apparaître dans le fichier du texte. Le mail accompagnant le texte devra obligatoirement contenir les informations suivantes :

- **nom et prénom,**
- **date de naissance,**
- **adresse postale,**
- **téléphone**
- **titre de la nouvelle.**

Article 4 : Le concours est gratuit. Chaque participant ne pourra envoyer qu'une seule nouvelle, celle-ci devant être dactylographiée et **ne pas dépasser 10 000 caractères (espaces compris)** en respectant les normes suivantes :

- Format : 21x29,7
- Police : Times New Roman (Word) ; Nimbus Roman (LibreOffice)
- Caractère : 12
- Interligne : 1,5
- Pages numérotées

Le texte sera envoyé à l'adresse suivante : mediatheque@ville-boe.fr

Article 5 :

3 prix seront décernés : le premier d'une valeur de 150€, le second d'une valeur de 100€, le troisième d'une valeur de 50€ et les dix meilleurs textes sélectionnés par le jury bénéficieront d'une publication en recueil. Outre les prix décernés, chaque lauréat présent recevra un exemplaire du recueil.

La remise des prix aura lieu le : dimanche 16 février 2025 à Boé (47) au 4ème Forum littéraire « Les Marque-pages de Boé ».

Article 6 : Le jury sera composé de personnalités locales, élus, bibliothécaires, lecteurs assidus. Il se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés. Il ne pourra participer au présent concours.

Article 7 : Les organisateurs se réservent tout droit pour diffuser, éditer, utiliser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent gracieusement toute citation de leur nom, diffusion de leur photo à des fins de promotion ou d'information sur ce concours.

Article 8 : la participation au concours implique la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury

Article 9 : Les organisateurs du concours souhaitent rappeler aux participants qu'une nouvelle est une œuvre de fiction généralement brève et intense, présentant des personnages peu nombreux intervenant dans des actions constituant le cœur du récit. Une nouvelle se termine par une chute originale et déroutante respectant la cohérence du récit. Le titre de la nouvelle peut donner du sens à l'intrigue. Ils souhaitent également rappeler que tout texte raciste, injurieux ou discriminant sera rejeté.